



## La guerre secrète de la France contre le peuple syrien

Par [Réseau Voltaire](#)

Mondialisation.ca, 22 février 2012

[voltairenet.org](http://voltairenet.org) 22 février 2012

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [Le «Printemps arabe»](#), [SYRIE](#)

Lors de la prise du bastion insurgé dans le quartier de Bab Amr, à Homs, l'armée syrienne a fait plus de 1 500 prisonniers, dont une majorité d'étrangers. Parmi ceux-ci, une douzaine de Français ont requis le statut de prisonnier de guerre en déclinant leur identité, leur grade et leur unité d'affectation. L'un d'entre eux est colonel du service de transmission de la DGSE.

En armant la Légion wahhabite et en lui fournissant des renseignements satellitaires, la France a conduit une guerre secrète contre l'armée syrienne, qui a fait plus de 3 000 morts dans les rangs, et plus de 1 500 morts parmi les civils, en dix mois de combats.

Ces informations ont été partiellement dévoilées par Thierry Meyssan lors d'une intervention sur la première chaîne de télévision russe, le lundi 13 février 2012 ; puis dans [un article publié le mardi 14 par Komsomolskaïa Pravda](#) ; enfin dans [une vidéo de Voltaire Network TV](#).

La France a sollicité l'aide de la Fédération de Russie pour négocier avec la Syrie la libération des prisonniers de guerre.

Le Réseau Voltaire n'a pas trouvé d'éléments permettant de confirmer [les imputations selon lesquelles 120 Français auraient été faits prisonniers à Zabadani](#). Cette rumeur semble être une exagération de nos informations et paraît sans fondement.

Par ailleurs, le Réseau Voltaire s'interroge sur les articles d'envoyés spéciaux à Homs parus ces derniers jours dans des quotidiens français : une semaine après la reprise en main du quartier insurgé, et alors que ne subsistent que des combats urbains de faible intensité, ces reporters persistent à décrire une fiction de révolution, masquant la vérité à leurs lecteurs, laissant ainsi à Alain Juppé la possibilité de négocier en secret la restitution des prisonniers de guerre.

Le 17 février, Nicolas Sarkozy et David Cameron signaient une déclaration commune. On peut y lire : « *La France et le Royaume-Uni soulignent que les personnes responsables des violences dans toute la Syrie ne doivent pas douter que le jour viendra où elles devront répondre de leurs actes. La France et le Royaume-Uni réaffirment leur détermination à faire en sorte que des éléments de preuve concernant les crimes soient dûment recueillis afin que les personnes qui ont ordonné ou commis des atrocités puissent rendre des comptes.* »

En l'absence d'obligation par des traités pertinents, la guerre secrète conduite par le président Sarkozy et son gouvernement est un acte sans précédent sous la Ve République.

Elle viole l'article 35 de la Constitution et constitue un crime passible de la Haute Cour (article 68).

La source originale de cet article est [voltairenet.org](http://voltairenet.org)  
Copyright © Réseau Voltaire, [voltairenet.org](http://voltairenet.org), 2012

---

Articles Par : [Réseau Voltaire](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)